

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 02 juillet 2012 portant création du Diplôme Universitaire FORMATION A L'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT modifié par les arrêtés du 10 juillet 2017, du 02 juillet 2019, du 07 juillet 2020 et du 08 juillet 2021,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021-2022 un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire FORMATION A L'EDUCATION THERAPEUTIQUE DU PATIENT.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur TOURETTE-TURGIS Catherine (professeure SU) ou son représentant.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Madame Maryline REBILLON (Professeure associée Sorbonne Université)

Madame Laure POASEVARA (Ingénieure en sciences de l'éducation - Patientte experte enseignante partenaire (Paris 11) - diplômée DU Sorbonne Université)

Madame Eléonore PIOT (Patientte experte – diplômée D.U et Master 2 Sorbonne Université)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 mai 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU